LIGUE GRAND EST
FFHANDBALL

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1er juin 2019 à Troyes

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
Maison Régionale des Sports – 13, rue Jean Moulin – CS70001 – 54510 TOMBLAINE
Tél : +33 3 83 18 87 10 – Fax : +33 3 83 18 87 12 – Courriel : 5600000@ffhandball.net

CLUBS PRESENTS
(OU REPRESENTES)

ARDENNES

AUBRIVES LA POINTE, BOGNY, CHARLEVILLE-MEZIERES, HAUTES RIVIERES, SEDAN ARDENNES, VOUZIERS, YVOIS-CARIGNAN

7 sur 7

AUBE

ARCIS, BAR SUR AUBE, BAR SUR SEINE, BRIENNE, ROMILLY, ROSIERES SAINT-JULIEN, SAINTE MAURE, SAINTE MAURE-TROYES, SAVINO-CHAPELIN, TROYES ASPTT, TROYES AUBE CHAMPAGNE, VALLEE DE L'ARMANCE, VALLEE DE LA VANNE, VENDEUVRE

14 sur 15 (93,3 %)

MARNE

AVIZE, AY, CANTON D'ANGLURE, CHALONS EN CHAMPAGNE, CONNANTRE, EPERNAY, MOURMELON, REIMS CHAMPAGNE, SAINT BRICE COURCELLES, TAISSY, TINQUEUX

11 sur 15 (73,3 %)

HAUTE-MARNE

CHALINDREY, CHAUMONT, CHEVILLON, JOINVILLE, LANGRES, MONTIER-EN-DER, PONT VARIN, VAL DE MEUSE

8 sur 12 (66,7 %)

MEURTHE-ET-MOSELLE

BASSIN MUSSIPONTAIN, CUSTINES, FLAVIGNY-FLEVILLE-RICHARDMENIL, GORCY, GRAND NANCY METROPOLE, JARVILLE, LIVERDUN, LONGUYON, LUNEVILLE, MONT ST MARTIN, NANCY SLUC, PAGNY SUR MOSELLE, PAYS HAUT, VILLERS LES NANCY, VILLERUPT

15 sur 32 (46,9 %)

MEUSE

BAR LE DUC, CLERMONT EN ARGONNE, COMMERCY, DAMVILLERS, ETAIN, EUVILLE, REVIGNY SUR ORNAIN, SAINT MIHIEL, SAULX ET PERTHOIS, VARENNES EN ARGONNE, VAUBECOURT, VERDUN, VIGNEULLES, VOID VACON

14 sur 15 (93,3 %)

MOSELLE

AMNEVILLE, BOULAY, BOUSSE ARC MOSELLAN, BOUZONVILLE, DEUX VALLEES KOENIGSMACKER, FENSCH VALLEE, FOLSCHVILLER, FORBACH, HAGONDANGE, HETTANGE GRANDE, HOMBOURG HAUT, KANFEN, MARLY, METZ, METZ BORNY, METZ MAGNY, MOULINS LES METZ, PAYS SIERCKOIS, RODEMACK, ROMBAS, SARREBOURG, THIONVILLE MOSELLE, YUTZ

23 sur 43 (53,5 %)

BAS-RHIN

ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM, ALPHA HB, AMICALE DES CORPOS 67, BARR, BETSCHDORF, BISCHOFFHEIM, DAMBACH LA VILLE, ECKBOLSHEIM, GERSTHEIM, HAGUENAU, HOCHFELDEN DETTWILLER, HOENHEIM, HOERDT, ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, INGWILLER BOUXWILLER, LINGOLSHEIM, MARCKOLSHEIM, MOLSHEIM, MUTZIG, OBERNAI, PLOBSHEIM, REICHSTETT, SELESTAT ALSACE, SELTZ, STRASBOURG SCHILTIGHEIM ALSACE, STRASBOURG SUD, VAL D'ARGENT, VAL DE MODER, VENDENHEIM MUNDOLSHEIM, VOSGES DU NORD, WEYERSHEIM, WINGEN SUR MODER

32 sur 51 (62,7 %)

HAUT-RHIN

BRUNSTATT, CERNAY WATTWILLER, COLMAR HC, DANNEMARIE, FESSENHEIM, GUEBWILLER, HABSHEIM SAINT MARTIN, KINGERSHEIM, LABAROCHE, MASEVAUX, MULHOUSE COTEAUX, MULHOUSE ENTENTE, MULHOUSE FC, MULHOUSE RIXHEIM ASPTT, MUNSTER, NEUF BRISACH, RIBEAUVILLE, SAINT LOUIS, SAUSHEIM, SOULTZ BOLLWILLER, THANN STEINBACH, VILLAGE NEUF, WITTELSHEIM, WINTZENHEIM

24 sur 38 (63,2 %)

VOSGES

CONTREXEVILLE, DOMPAIRE, GERARDMER, MIRECOURT, RAMBERVILLERS, SAINT-DIE

6 sur 15 (40 %)

Nombre de clubs présents ou représentés :

154 (sur 243 au total) soit **63,4 %**

Soit

Nombre de voix :

788 (sur 1105 au total) soit **71,3 %**

1. LE PRESIDENT DE LA LIGUE GRAND EST DE HANDBALL OUVRE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE A 14H10

Thierry KLIPFEL salue l'ensemble des délégués des clubs du Grand Est ainsi que les présidents de comité présents et remercie les personnalités qui font l'honneur de leur présence lors de cette 3ème assemblée générale de la ligue Grand Est.

Madame **Sylvie PASCAL LAGARRIGUE**, Vice-présidente de la Fédération Française de Handball, représentant Monsieur **Joël DELPLANQUE**, Président et Monsieur **Michel LEQUEUX**, Vice-président du Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est, représentant Monsieur **Jean-Marc HAAS-BECKER**, Président.

Il présente les excuses des personnalités n'ayant pas pu être présents, Monsieur **François BAROIN** Maire de Troyes, Monsieur **Jean-Paul OMEYER** Vice-président de la Région Grand Est délégué aux Sports, ainsi que Madame Anoutchka **CHABEAU**, Directrice de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est.

Il ouvre cette 3ème Assemblée Générale de la ligue Grand Est, remercie les membres du comité de l'Aube pour l'accueil et l'organisation de cette assemblée générale et donne la parole à Monsieur **Gérard JAWORSKY**, Président du Comité Départemental de l'Aube de handball qui souhaite la bienvenue aux représentants des clubs dans le Centre Sportif de l'Aube et fait part des regrets du Président du Conseil Départemental de l'Aube, Monsieur **Philippe PICHERY**, de ne pas pouvoir être présent étant retenu par d'autres obligations.

Puis Madame **Sylvie PASCAL LAGARRIGUE** félicite **Gérard JAWORSKY** et lui remet la Plaquette d'Or de la Fédération Française de Handball pour son parcours « handballistique », parcours retracé avec la présentation d'un diaporama.

Avant de commencer les travaux, un clip de la Maison du Handball est projeté et la représentante de la fédération souligne l'importance de cet « outil » pour le handball et invite tous les handballeurs à s'y rendre, cette maison est celle de tous les licenciés.

2. APPROBATION DU PV DE L'AG ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

Au préalable, un test des dispositifs de vote est effectué afin de s'assurer du bon fonctionnement des boitiers utilisés par les délégués pour voter.

Puis, le Secrétaire général demande à l'assemblée si des observations, remarques ou autres anomalies ont été constatées dans le document.

Aucune question ni aucune remarque n'étant formulée, le document est soumis aux suffrages des délégués des clubs.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2018 à Benfeld			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 14:31		
Votants : 147		Non voté : 1	
Voix totales : 752		Taux d'abstention : 10.8%	
Voix exprimées : 667		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	636 Voix		95.4%
2 - Contre	31 Voix		4.6%
3 - Abstention	81 Voix		

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018 est **adopté à 95,4 %.**

3. APPROBATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Thierry KLIPFEL procède à la lecture de son rapport moral.

Que retenir de cette année 2018 sur le plan « handballistique » ?

Cette année s'achève avec un titre de championnes du Monde pour notre équipe de France féminine dont l'aventure a commencé sur le territoire du Grand Est à Nancy, pour se terminer en apothéose dans l'Accord Hôtel Aréna. Quelle belle aventure sportive, humaine dont vous avez été de près ou de loin un des acteurs !
La Fédération remercie l'ensemble des bénévoles, professionnels, spectateurs pour cet événement festif qui est arrivé en tête de la visibilité des évènements sportifs de l'année 2018 tous sports confondus.

D'autres nombreux événements ont lieu au quotidien sur notre territoire dont vous êtes les premiers acteurs, tournois sur herbe, tournoi à 4, le Baby hand, les tournois « Handensemble » ou les journées portes ouvertes ; les initiatives sont tellement nombreuses qu'il n'est pas possible ici de tous les lister. Bravo pour votre engagement et votre dévouement au quotidien.

La Fédération a confié au territoire du Grand Est l'organisation de la rencontre de l'équipe de France masculine qualificative pour l'EURO 2020 contre le Portugal à Strasbourg. Vous étiez 5600 spectateurs présents pour encourager les bleus, le staff de l'équipe de France m'a encore demandé samedi dernier de féliciter tous les acteurs de ce beau rendez-vous.
D'autre part, comment ne pas relever la parfaite organisation des Inter ligues masculins, du 6 au 9 mai dernier, par le club de Saint-Dié des Vosges, où l'ensemble des délégations françaises et ultra-marines veulent déjà revenir l'année prochaine.
Félicitations à son président et toute son armée de bénévoles pour ce bel événement national.

La Ligue du Grand Est est née en février 2017. Aujourd'hui, un peu plus de 2 ans après, nous devons constater que ce nouveau-né grandit vite.

La mutualisation des moyens, l'énergie déployée par l'ensemble de nos équipes - bénévoles, salariés et CTS - mettent en œuvre le projet territorial pour lequel vous nous avez confié mandat en 2017.
Nous faisons face à beaucoup de contraintes, de freins, parfois des obstacles mais notre ligne conductrice, de mes collègues du Conseil d'Administration, des bénévoles des commissions, des salariés et CTS, est de mettre l'intérêt du club, de vos clubs, au centre de nos préoccupations.
Parfois, les projets d'envergure, les réformes peuvent paraître rapides, déstabilisantes ou encore loin du terrain, mais nous arrivons parfois à faire bouger les lignes auprès de la Fédération quand celles-ci vont trop loin ou sont inaccessibles pour vous dirigeants de clubs.
Lorsque ces réformes vont dans le sens de la structuration, le développement de vos clubs, nous y mettons les moyens pour réussir à vos côtés la progression attendue.
Ainsi, depuis la fusion en février 2017, nous avons dû mettre en place :

- *La fusion des 3 ex-ligues*
- *La réforme des instances disciplinaire et litiges*
- *La réforme du PPF*
- *La réforme de l'Arbitrage*
- *La réforme des Compétitions*
- *Plus récemment, la réforme des aides publiques (ex CNDS)*

Et maintenant, à partir de la rentrée, vous le verrez plus tard, la réforme de l'architecture des formations. Toutes ces réformes sont en parallèle de la gestion quotidienne de la Ligue comme la gestion du personnel, la mise en place des compétitions, les actions de développement, l'évènementiel, la communication, le suivi médical de nos athlètes, les qualifications, la formation des joueurs en structures, de l'encadrement, des juges-arbitres, des dirigeants.

Ces actions sont menées sur notre vaste territoire et j'espère que vous prenez conscience qu'en à peine 2 ans, tout n'est pas parfait, mais nous avançons pour que l'intérêt des clubs soient préservés un maximum.

Ces actions sont également réalisables grâce à plusieurs partenaires, évidemment les institutionnels comme le Conseil Régional toujours très proche de nos actions, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale, et la nouvelle Agence Régionale du Sport mais aussi les Comités Départementaux qui sont le relais le plus proche.

Les comités, avec qui nous entretenons des échanges assez réguliers, nous permettent d'avancer souvent en bonne collaboration sur les projets territoriaux. Nous préparons ensemble la saison prochaine la mise en place d'un Conseil Territorial qui permettra de piloter les actions de développement vers vous, les clubs du Territoire Grand Est afin d'être encore plus proche et vous accompagner encore mieux.

Notre ligue, la 3ème de France, ne peut se reposer sur ses lauriers. Nous devons continuer à être moteur dans les axes de progression.
Le Président de la Fédération a conclu l'Assemblée Générale de la FFHB par une expression « Soyons séduisants ».
Ainsi, si nous voulons continuer à véhiculer les valeurs de notre sport (respect, solidarité, tolérance, engagement, combativité, convivialité, esprit sportif), et ainsi être les acteurs de terrain de notre vitrine que sont nos équipes de Frances Féminines et Masculines, Soyons séduisants.
Formons mieux nos encadrants pour bien accueillir nos jeunes pratiquants, formons mieux nos dirigeants de clubs pour que les contraintes administratives soient les moins lourdes possibles, formons mieux nos juges-arbitres que nos règles de jeu soient mieux comprises et mieux acceptées.
Dans notre projet territorial, la formation est essentielle car elle nous permettra à tous de grandir, chacun à notre place, chacun à la hauteur de notre investissement, avec nos valeurs communes du handball.
Les moyens pour réussir ses enjeux sont développés par la Fédération et seront déployés dans les mois à venir grâce aux liens de proximité que nous nous engageons à mettre en place depuis 2 ans.
Les récentes rencontres que nous avons réalisées sur l'ensemble du territoire aura permis de faire comprendre l'enjeu de ce plan de formation.

Si aujourd'hui, nous pouvons être fiers des résultats obtenus, nous devons nous mobiliser pour lancer la nouvelle saison qui démarre aujourd'hui.

Aussi, la saison prochaine sera encore riche en projet puisque démarrent 2 nouvelles compétitions d'élite régionale, la N3F Territoriale et la Pré nationale Masculines, ainsi les compétitions jeunes que vous validerez peut-être plus tard, le plan de formation établi par l'ITFE.
Dans le cadre de l'évènementiel, la FF Handball, après nous avoir fait confiance pour l'organisation du match qualificatif pour l'EURO 2020, vient de nous attribuer l'organisation d'une journée de la Golden League le 3 janvier 2020 à Metz.

Pour terminer, je tiens tout particulièrement à vous remercier, vous dirigeants de clubs, pour votre détermination et votre force du travail au quotidien pour vous encadrer les 37 000 handballeurs que nous sommes dans le Grand Est, répartis dans les presque 250 clubs.

Vous êtes la force vive de notre territoire !.

Je souhaiterai également remercier l'ensemble des administrateurs de la Ligue, les Présidents de Comité et leurs équipes, les bénévoles des commissions territoriales et les salariés qui œuvrent au quotidien.

Je tiens tout de même à mettre en avant une personne qui n'est pas présente aujourd'hui, car comme tout bon retraité, il a un agenda très chargé, mais je tiens particulièrement à remercier Jean-Marie NOËL qui m'épaule au quotidien dans ma tâche de président de Ligue depuis janvier, de partager son expérience et son savoir-faire.
Nous sommes un véritable binôme, c'est un homme de parole qui tient ses engagements. C'est rare de nos jours, merci à lui.

Bonne assemblée générale à tous.

Le rapport est ensuite soumis aux votes.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Approbation du rapport moral du Président			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 14:41		
Votants : 147		Non voté : 4	
Voix totales : 752		Taux d'abstention : 10.1%	
Voix exprimées : 648		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	620 Voix		95.7%
2 - Contre	28 Voix		4.3%
3 - Abstention	76 Voix		

Le rapport moral du Président pour la saison 2018-2019 est **adopté à 95,7 %.**

4. RAPPORTS D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL ET DES COMMISSIONS TERRITORIALES

Le Secrétaire général demande aux représentants des clubs si les différents rapports d'activité, le sien comme celui des présidents de commission, suscitent des remarques ou des interrogations.

En l'absence d'interventions de l'assemblée, il est procédé au vote global des rapports.

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Approbation des rapports d'activités des Commissions et du Secrétaire Général			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 14:47		
Votants : 147		Non voté : 2	
Voix totales : 752		Taux d'abstention : 12.0%	
Voix exprimées : 653		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	594 Voix		91.0%
2 - Contre	59 Voix		9.0%
3 - Abstention	90 Voix		

Les rapports d'activité de la saison 2018-2019 sont **agréés par 91 %** des voix.

5. LES RESULTATS REMARQUABLES LORS DE LA SAISON 2018-2019

Le premier résultat remarquable, c'est le titre de Championnes d'Europe obtenu par les joueuses de l'Equipe de France féminine lors de cette première organisation d'un championnat d'Europe en France.

Une vidéo sur l'Euro 2018 féminin est projetée, Sylvie PASCAL LAGARRIGUE déclare que cette compétition a été un évènement majeur en terme d'audience et de reportage médiatique pour une compétition féminine.

Ensuite, Thierry KLIPFEL fait part des résultats remarquables obtenus par les clubs du Grand Est :

- Le 23ème titre de Champion de France féminin obtenu par le club de Metz HB, sa 9ème Coupe de France et sa participation au « Final four » de la *Champion's league* féminine, une première pour un équipe féminine française ;
- La participation à la finale de la coupe de France départementale des joueuses du club d'Illkirch-Graffenstaden, également une première pour un club du Grand Est ;
- Les titres obtenus aux inter pôles et inter ligues masculins par les joueurs du Grand Est ;
- La victoire de l'équipe masculine de la Marne aux championnats de France des inter comités.

6. ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour suppléer au Docteur Pitt ZUND, démissionnaire, le Conseil d'Administration de la ligue a coopté le Docteur Didier EVRARD, médecin du Pôle masculin sur le site de Pont-à-Mousson, aux fonctions de Président de la commission Médicale.

Il appartient aux membres de l'Assemblée Générale de confirmer cette cooptation en élisant le Docteur EVRARD dans ses nouvelles fonctions.

Il est procédé aux votes.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Validation de la cooptation du Dr Didier EVRARD			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 15:10		
Votants : 147		Non voté : 0	
Voix totales : 752		Taux d'abstention : 3.9%	
Voix exprimées : 723		Type de scrutin : Secret	
1 - Pour	717 Voix		99.2%
2 - Contre	6 Voix		0.8%
3 - Abstention	29 Voix		

Le Docteur Didier EVRARD est élu Président de la commission Médicale de la Ligue Grand Est de Handball par **99,2 %** des suffrages exprimés.

7. LES FINANCES DE LA LIGUE

7.1. Présentation des comptes de la ligue

L'expert-comptable, Madame Valérie STOPPA et le commissaire aux comptes, Monsieur Philippe BURCKLÉ et font part des méthodes de présentation des comptes et de la sectorisation des activités lucratives et non lucratives.

Différents secteurs d'activités étant présents dans la même structure, il est montré :

- Les comptes de l'activité lucrative, l'Euro 2018, déficitaires de 167 716 euros ;
- Les comptes rassemblant les deux activités, lucratives et non lucratives, excédentaires.

Ils font également part du changement de calcul des achats et ventes des licences, afin de faire coïncider le calcul avec la saison sportive.

Les comptes annuels présentent un bilan de 2 605 312 euros pour un chiffre d'affaires de 2 676 412 euros.

Les comptes de résultats sont ensuite présentés à l'assemblée.

Le total des produits est de 3 229 079 euros pour un total de charges de 3 181 626 euros.

Le montant total des subventions reçues est de 411 251 euros.

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL** relatifs à l'exercice du **01/01/2018** au **31/12/2018**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**2 605 312** euros
Chiffre d'affaires :	**2 676 412** euros
Résultat net comptable :	**47 452** euros

Fait à STRASBOURG

Le 11/05/2019

Signature

Valérie STOPA
Expert-comptable

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 605 312** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 229 079** euros et un total **charges** de **3 181 626** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **47 452** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits significatifs

Sectorisation des activités lucratives

Depuis le 1er janvier 2018, la LIGUE HANDBALL GRAND EST a sectorisé ses activités lucratives relative à l'organisation des événements sportifs. La sectorisation a donc consisté à créer au sein de l'association un secteur avec les activités lucratives et un secteur avec les activités non-lucratives.

Comme les deux secteurs coexistant au sein de la même structure, deux plaquettes des comptes annuels ont été produites :

- les comptes pris dans leur ensemble (activité non-lucrative et activité lucrative)
- les comptes uniquement de l'activité lucrative (seul le résultat de cette activité est imposé aux impôts commerciaux)

Changement de méthode : achat/vente des licences

Désormais, la saison sportive s'étend du 1er juin au 31 mai de telle sorte qu'un prorata de 5/12ème (janvier à mai) est constaté en produit constaté d'avance (vente licences) et charge constatée d'avance (achat licences) au lieu du prorata de 7/12ème précédemment retenu.

Compte de Résultat

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	15 760	44 697
	Prestations de services	2 660 652	1 763 273
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	411 251	401 911
	Dons		4 504
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	124	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	134 972	64 691
	Autres produits		2
	Total des produits d'exploitation	**3 222 759**	**2 279 078**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	12 281	27 400
	Variation de stock		939
	Autres achats et charges externes	2 166 921	1 467 793
	Impôts, taxes et versements assimilés	35 499	24 189
	Rémunération du personnel	553 804	439 489
	Charges sociales	190 373	166 137
	Subventions accordées par l'association	108 611	82 614
	Dotation aux amortissements et dépréciations	15 143	16 934
	Dotation aux provisions	15 044	14 204
	Autres charges	33 770	97
	Total des charges d'exploitation	**3 131 445**	**2 239 795**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**91 314**	**39 282**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	624	1 582
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**624**	**1 582**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**91 938**	**40 864**
	Produits exceptionnels	5 696	85 668
	Charges exceptionnelles	50 182	85 389
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(44 486)**	**279**
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	**3 229 079**	**2 366 328**
	TOTAL DES CHARGES	**3 181 626**	**2 325 184**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**47 452**	**41 144**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

7.2. Rapport du commissaire aux comptes

Monsieur Philippe BURCKLÉ du cabinet Bartholdi fait lecture de son rapport.

BARTHOLDI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Ordinaire
statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

de l'association

LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL

Siège social : Maison des Sports - 13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

SIREN : 311 961 999
APE : 9312 Z

A l'assemblée Générale de l'association *LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL*

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 1er juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL* relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Cabinet ***BARTHOLDI***
19, rue du Maréchal Foch
67 190 - MUTZIG

Société à responsabilité limitée d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes au capital de 25 000 €uros
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace
et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar
RCS SAVERNE B 394 863 070 – NAF 741 C – TVA Intracommunautaire FR02394863070

E-mail : bartholdi@experts-comptables.net
Téléphone : 03.88.47.84.47
Fax : 03.88.47.84.46

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés au paragraphe "Faits significatifs" de l'annexe, concernant :

- la mise en place d'une sectorisation des activités lucratives relatives à l'organisation des évènements sportifs.
- le changement de méthode de calcul des charges et produits de licences imputables à la saison sportive dont l'impact sur les comptes de cet exercice représente + 105 K€.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et en particulier sur l'enregistrement des subventions et leur utilisation conformément à leur objet, ainsi que bonne application des règles de séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée, sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

- ✓ Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport qui en fait partie intégrante.

Fait à Mutzig, le 10 juin 2019

Le commissaire aux comptes
Cabinet BARTHOLDI sàrl
Philippe BURCKLÉ

L'ensemble des comptes, bilan et rapport du commissaire aux comptes sont présentés aux votes des délégués.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Approbation des comptes de résultats, bilan financier 2018 et rapport du commissaire aux compte			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 15:22		
Votants : 147		Non voté : 1	
Voix totales : 752		Taux d'abstention : 12.5%	
Voix exprimées : 654		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	611 Voix		93.4%
2 - Contre	43 Voix		6.6%
3 - Abstention	94 Voix		

Les comptes 2018 sont **approuvés à 93,4 %.**

7.3. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter les résultats (47 452 euros) au Fond associatif.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Affectation du Résultat			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 15:24		
Votants : 147		Non voté : 1	
Voix totales : 752		Taux d'abstention : 12.2%	
Voix exprimées : 654		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	593 Voix		90.7%
2 - Contre	61 Voix		9.3%
3 - Abstention	92 Voix		

Cette proposition est **adoptée à 90,7 %.**

PAUSE

8. LES PRINCIPALES MODIFICATIONS ADOPTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

Claude BOMPARD énonce l'essentiel des modifications adoptées, soulignant que l'ensemble est détaillé dans les documents accessibles sur le site fédéral.

Ces modifications portent :

- Les championnats de France jeunes masculins et féminines, à compter de la saison 2020-2021
  - Avec une réduction du nombre d'équipes à 72 ;
  - Pour les féminines un passage de moins de 18 ans à moins de 17 ans ;
  - 5 licences « B » autorisées ;
  - Un entraineur « autorisé » sur le banc ;
  - Obligation de jouer le samedi sauf accord ;
- Les droits de formations qui deviennent une « valorisation du 1er club », avec 5 stades de déclenchement, un paiement par la fédération sur des fonds abondés entre autres par une part prise sur les droits de mutation ;
- La CMCD nationale avec des modifications dans le domaine des Ecoles d'arbitrages ;
- Une autorisation de 14 joueurs en championnat national, un renforcement des sanctions pour incivilité, la création d'une finale pour un titre en N3F.

9. LA SAISON 2019-2020 ET LES PROJETS

9.1. Les formations

Frédéric DEMANGEON commente le PowerPoint présenté devant les représentants des clubs.

Après avoir rappelé l'organisation de l'ITFE du Grand Est et son budget de fonctionnement, il souligne les objectifs des formations :

- Fusionner la filière des formations professionnelles et la filière des formations fédérales en une seule qui offrira des diplômes à finalité professionnelle ;
- Au profit de tous, professionnels, bénévoles, entraineurs, encadrants de l'arbitrage, dirigeants, formateurs ;
- Pouvoir s'effectuer de manière continue ou discontinue avec la possibilité de VAE.

Les offres de formations en parcours discontinu, se distinguent en 4 parcours pour 4 types de public :

- Les nouvelles pratiques (*Baby hand, 1ers Pas, Hand fit*, etc.) ;
- L'arbitrage (Accompagnateur de JAJ, Accompagnateur territorial, Animateur Ecole d'arbitrage) ;
- Les entraineurs (Accompagnateur d'équipe, Entraineur adultes et/ou jeunes, Entraineur territorial adultes et/ou jeunes).
  L'Ecole Grand Est d'entraineurs ainsi que des « modules spécifiques » (soirées techniques en relation avec les comités, préparation physique, gardien de but, etc.) sont également proposés pour la formation continue des entraineurs diplômés ;
- Dirigeants (animateur de projet associatif, animateur de formation).

En formation continue, 5 offres, pouvant être diplômantes, dispensées en parallèle sur de nombreux sites dans le Grand Est ; la difficulté à trouver des sites correspondant aux besoins est un des problèmes de la mise en œuvre de ces formations.

Sans question de la part des clubs, Frédéric DEMANGEON termine en indiquant que le guide des formations pour la saison 2019-2020 sera diffusé aux structures courant juillet 2019.

9.2. La Commission d'Organisation des Compétitions

Bertrand FRANÇOIS tient tout d'abord à remercier l'ensemble des personnes qui œuvrent au quotidien dans la commission.

Pour les projets, il rappelle que ceux-ci ont été présentés durant les réunions de secteurs et que les enjeux sont importants pour le développement des clubs et pour le PPF.

9.2.1 Projet féminin

Après avoir rappelé la réduction du nombre d'équipes ainsi que le passage en moins de 17 ans pour les équipes devant participer au championnat de France jeunes féminines à partir de la saison 2020-2021, il résume les conséquences pour les équipes du Grand Est quant aux qualifications des équipes.

Afin de définir supplémentaire, il de compétition cahier des charges jeunes, nombres de d'âge concernée, remplir par les clubs 2019-2020.

l'ayant droit propose donc une formule qualificative assortie d'un (nombre d'équipes de licenciés dans la tranche diplôme de l'entraineur, …) à postulants pour la saison

Pour les championnat régional championnat moins Champagne- championnat qualifications au moins de 17 ans sous cahier des charges défini.

qualifications suivantes, le féminin jeunes est adapté en de 16 ans dans le bassin Ardenne/Lorraine, permettant d'accéder aux championnat de France réserve de respecter le

Le projet est présenté aux votes des délégués.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : **samedi 1 juin 2019**
Lieu :

Voeux COC : Projet Féminin			**Adoptée**
Date du vote :	1/6/19 16:30		
Votants : 146		Non voté : 3	
Voix totales : 749		Taux d'abstention : 17.9%	
Voix exprimées : 599		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	**493 Voix**		**82.3%**
2 - Contre	**106 Voix**		**17.7%**
3 - Abstention	**134 Voix**		

Le projet féminin est **adopté à 82,3 %** des voix.

9.2.2 Projet masculin

Pour les qualifications au championnat de France jeunes masculins, le principe reste le même à la différence que le championnat est maintenu en moins de 18 ans.

Pour les championnat régionaux jeunes masculins, créations de championnats *Elite* et *Excellence* en moins de 18 ans et moins de 15 ans aboutissant à un titre de *Champion Grand Est* dans chacune des catégories.

Les championnat *Elite* se dérouleront en 2 phases, la 2ème phase se déroulant dans tout le Grand Est, tandis que les championnats *Excellence* se dérouleront selon les bassins habituels.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Voeux COC : Projet Masculin			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 16:32		
Votants : 146		Non voté : 3	
Voix totales : 749		Taux d'abstention : 19.0%	
Voix exprimées : 589		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	478 Voix		81.2%
2 - Contre	111 Voix		18.8%
3 - Abstention	142 Voix		

Projet **adopté par 81,2 %** des votes.

Pour terminer, Bertrand FRANÇOIS déclare que les engagements seront lancés le lendemain et que les clubs ont jusqu'au 15 juin pour s'engager dans les championnats régionaux jeunes.

9.3. La Commission Territoriale d'Arbitrage

Thierry CARMAUX s'adresse à l'assemblée pour demander à ce que lui soit remonté la qualité de l'arbitrage par rapport au niveau de jeu.

C'est pourquoi il insiste sur la nécessité de se former pour les arbitres et demande à ce que ce message soit transmis.

Pour ce faire, des formations sont mises en place dans presque tous les bassins, formations qui seront ouvertes à tous et qui permettront des moments d'échanges afin d'aplanir les incompréhensions et compléter les connaissances des règles.

Mises en place sous forme de soirées, elles seront également un procédé déployé pour réduire les incivilités.

Enfin, il fait part des difficultés rencontrées en fin de saison pour désigner des arbitres, certains se rendant indisponibles après avoir arbitré le minimum requis pour satisfaire la CMCD.

Carole MARTIN souligne que les autres acteurs du jeu que sont les joueurs et les entraineurs sont actifs jusqu'en fin de saison et qu'il n'y a pas de raison que les arbitres ne le soient pas.

Un membre de l'assemblée rappelle que des clubs rencontrent aussi des difficultés, car certains arbitres sont également entraineurs et qu'ils doivent concilier leur 2 fonctions, ce qui n'est pas toujours évident.

9.4. La Commission de Discipline et le dispositif *Ambiances saines et sereines*

Brigitte DHARRÉVILLE regrette le trop grand nombre de dossiers de discipline que la commission a dû traiter.

Cela indique que des comportements incivils sont trop fréquemment présents dans les gymnases du Grand Est, et en particulier dans les rencontres de jeunes.

Elle demande aux clubs d'apporter une attention particulière à ces attitudes afin de les combattre. Les publics et les entraineurs doivent être sensibilisés à ces problèmes.

Elle manifeste la volonté de la commission d'être intransigeant pour tous les comportements incivils et anti sportifs envers les juges arbitres jeunes.

Concernant le dispositif *Ambiances saines et sereines*, elle indique que l'application créée pour ce dispositif a été testée, qu'elle est opérationnelle et qu'elle sera généralisée.

Des sanctions alternatives et éducatives sont également en cours d'étude en lien avec la discipline.

A une question concernant les rencontres à huis clos, elle répond que même étant un lieu appartenant à la commune et public, le huis clos est une décision qui peut et doit être mise en application quand cela est nécessaire.

La ligue mandate alors un délégué afin de s'assurer de la conformité du huis clos ; en cas de non-respect du huis clos, la rencontre ne peut pas avoir lieu.

9.5. La Commission des Statuts et de la Règlementation

Avant d'aborder le projet concernant la CMCD, Thierry KLIPFEL intervient pour exprimer sa désapprobation concernant le courriel émis par un représentant de club à l'ensemble des clubs du Grand Est.

Il s'en suit des échanges sur le sujet de la CMCD, les uns déclarant que le projet présenté lors des réunions de secteur était différent de celui proposé lors de cette assemblée générale et communiqué dans le document préparatoire, d'autres soutenant que ce projet n'a pas été validé par la commission régionale.

Le Président de la ligue répond que le projet présenté lors des réunions de secteur était un document de travail non finalisé, que le règlement qui va être soumis aux votes a été établi en concertation avec l'ETR, la COC et la CTA et qu'il a été validé par le Conseil d'administration de la ligue le 10 mai 2019.

Il termine en déclarant que les objectifs définis dans cette CMCD sont atteignables par 98% des clubs.

Marcel TEDESCO vient ensuite présenter et commenter le projet.

La CMCD régionale est répartie en 4 domaines, Sportif, Technique, Arbitrage et Ecole d'arbitrage, avec un socle minimum pour toutes équipes et des ressources dépendant du niveau de jeu ; un bonus « Associatif » peut suppléer un manque partiel dans un des domaines.

Tous les clubs régionaux devront avoir une école d'arbitrage constituée, avec un animateur, un accompagnateur (différent de l'animateur) et des JAJ en formation, JAJ âgés de 13 à 20 ans, au nombre de 1 par équipe engagée en championnat régional ou départemental (nombre limité à 6 en cas de plus de 6 équipes).

Un débat s'instaure concernant les juges arbitres T1, exigence de niveau trop élevé pour certains, alors qu'il y a un manque d'arbitre ou avec des compétences insuffisantes.

Et il y a un problème de reconnaissance des clubs qui travaillent dans les formations mais qui n'ont pas de JA T1 dans leur effectif.

Pour Sylvain BROSSE, la qualité de l'encadrement, pour les entraineurs comme pour les arbitres, est une clef de la réussite d'un club et cela contribue également à diminuer les incivilités.

Avant de procéder aux votes, il est rappelé que la CMCD est faite pour que les clubs se remettent en question chaque année pour atteindre les objectifs, et que cette CMCD doit être évolutive.

La commission va travailler sur les « bonus », la CMCD doit être structurante et non pénalisante.

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Voeux Commission Statuts et et la Règlementation			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 17:29		
Votants : 145		Non voté : 0	
Voix totales : 744		Taux d'abstention : 8.3%	
Voix exprimées : 682		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	346 Voix		50.7%
2 - Contre	336 Voix		49.3%
3 - Abstention	62 Voix		

Avec **50,7 % des voix, le projet est adopté**.

9.6. La Commission des Services aux clubs

La Présidente de la commission, Marie-Laure GARBELLINI se présente devant l'assemblée pour exposer les services et projets développés par la commission.

9.6.1 Les services civiques

Si la campagne est renouvelée pour la prochaine saison, elle se déroulera du 1er septembre 2019 au 31 janvier 2020, avec des conditions plus strictes et un nombre de postes offert plus restreint.

La personne référente pour ces dossiers est Carine CRISTOFARO.

9.6.2 La structure gonflable

La ligue a acquis une structure gonflable. Celle-ci peut être mise gratuitement à la disposition des comités et des clubs pour leurs actions de développement et/ou de promotion.

Elle comporte tout ce qui est nécessaire pour faire des animations diverses, elle peut être réservée auprès d'Emeline WATTEZ qui communiquera le cahier des charges et les conditions de prêt.

Une vidéo réalisée durant la tournée *Handballissime* montrant l'utilisation d'une structure similaire est projetée.

9.6.3 Les appels à projet

Outre le relais des appels à projets fédéraux, *Hand pour Elles*, *Handball'toi* etc., la commission propose une nouvelle campagne de « fiches actions ».

Afin de mieux connaitre les structures et recenser les actions de développement, les clubs sont invités à faire connaitre leurs projets et actions correspondant aux critères définis pour la campagne.

Chaque club pourra ainsi envoyer jusqu'à 3 fiches actions, fiches qui seront étudiées et évaluées par un jury qui décidera d'attribuer des bons d'achat selon la qualité des actions.

Suivant un procédé similaire, des « bons de formation » peuvent être attribués aux clubs s'engageant dans des actions correspondant aux nouvelles pratiques, *Baby hand*, *1ers Pas*, *Handensemble, Hand Fit etc.*, ou sur les formations de dirigeant.

10. LE BUDGET PREVISIONNEL ET LES TARIFS 2019-2020

10.1. Le financement de l'ITFE

Avant de procéder à la présentation du budget prévisionnel, Thierry KLIPFEL rappelle que l'on doit définir la méthode de financement de l'ITFE.

Il est proposé d'opter pour une des 3 modalités suivantes :

- Une participation fixe par club d'un montant de 120 euros ;
- Une participation de 1 euro par licence (hors évènementielle) ;
- Un paiement par le stagiaire ou le club.

Un club fait la remarque que les « petits » clubs avec moins de 120 licenciés vont payer les formations des « gros » clubs, car ceux-ci ayant plus de licenciés ont plus de voix ; il déclare que le résultat du vote est prévisible.

La consultation est donc lancée selon les consignes particulières, « bouton 1 » (pour) correspondant à 120 € par club, « bouton 2 » (contre) pour 1 € par licence et « bouton 3 » (abstention) pour un paiement par les stagiaires ou le club.

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Vote du financement de la formation ITFE			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 17:48		
Votants : 142		Non voté : 5	
Voix totales : 732		Taux d'abstention : 13.8%	
Voix exprimées : 567		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	354 Voix		62.4%
2 - Contre	213 Voix		37.6%
3 - Abstention	101 Voix		
4 - Ne prend pas part au vote	33 Voix		

Par **62,4 %** des voix**, il est décidé que chaque club versera 120 euros** afin de participer au financement de l'ITFE.

10.2. Le budget prévisionnel 2019

Le budget est bâti en tenant compte :

- Du résultat excédentaire de 2018 ;
- De l'harmonisation des coûts des engagements dans les 3 bassins ;
- Du rééquilibrage du coût des licences en diminuant de 3 euros la part sur les licences joueurs seniors en Champagne-Ardenne (de 2 euros ou moins pour les autres catégories), en maintenant les tarifs en Lorraine et augmentant de 1 euro les mêmes licences en Alsace ;
- En divisant par 2 la part ligue des licences dirigeants, passant de 20 à 10 euros ;
- D'une augmentation des charges, en misant sur une stabilisation des aides.

Des questionnements surviennent quant aux augmentations de la part ligue des mutations, augmentations que certains trouvent élevées, la fédération ayant déjà sensiblement majoré sa part, les clubs étant déjà pour beaucoup en difficulté financière en raison des coûts de plus en plus importants des formations et de l'arbitrage.

Il est notifié que le coût des mutations n'est pas un critère qui empêche de réaliser des mutations qui sont de plus en plus nombreuses.

Quant aux augmentations, il faut aussi tenir compte du fait que la ligue a également de plus en plus de frais à assumer, alors que les subventions sont soit stables, soit en diminution.

Le budget prévisionnel est de 3 162 200 euros, il est soumis aux votes des délégués.

Comptes		PREVISIONNEL CHARGES 2019
	60 - ACHATS	
	VARIATION STOCK	
602	MATIERES CONSOMMABLES	
604	AFFILIATIONS	45 000,00
604	LICENCES	850 000,00
604	MUTATIONS	125 000,00
604	ENGAGEMENT COUPE DE France	13 000,00
604	INDEMNITES ARBITRAGES	300 000,00
604	INDEMNITES SUIVIS ARBITRAGES	20 000,00
604	INDEMNITES DELEGUES	2 500,00
604	ACHATS PRESTATIONS SERVICES/KINE	5 000,00
604	AUTRES ACHATS EQUIPEMENTS ET PETITS MATERIELS	35 000,00
604	PRESTATIONS SERVICES/ACHATS	17 000,00
605	ACHATS MATERIELS EQUIPEMENTS ET	2 500,00
606	FOURNITURES ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	1 000,00
606	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 000,00
606	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 500,00
607	ACHAT FOURNITURES SPORTIVES	25 000,00
609	RABAIS REMISES ET RISTOURNES SUR ACHATS	
	61 - TRAVAUX FOURN SERV EXTER	
611	GESTION CREPS	
611	GESTION ITFE	15 000,00
613	LOCATION IMMOBILIERE	10 000,00
613	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	1 000,00
613	LOCATION SALLES SPORTS ET GESTION CREPS	15 000,00
613	LOCATION SALLE DE REUNION	6 000,00
613	LOCATION MATERIEL DIVERS	5 000,00
613	LOCATION VEHICULES	20 000,00
615	ENTRETIEN ET REPARATION	5 000,00
615	MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 000,00
616	ASSURANCE	1 000,00
618	DOCUMENTATIONS/FORMATION	8 000,00
	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
621	PERSONNEL INTERIMAIRES	
621	HONORAIRES KINE PPF Masculin et FEMININ	
622	HONORAIRES COMPTABLE ET COMMISSAIRE	25 000,00
622	INDEMNITES FORMATION	25 000,00
622	INDEMNITES ENTRAINEURS	5 000,00
622	INDEMNITES DIVERSES	10 000,00
622	SUIVIS MEDICAUX POLES Masculin et Féminin	25 000,00
623	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00
623	ACTIONS DE PROMOTIONS	240 000,00
623	RECOMPENSES	26 000,00
623	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 500,00
625	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	95 000,00
625	DEPLACEMENTSPPF Masculin et Féminin	25 000,00
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS	50 000,00
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS PPF Masculin et Féminin	55 000,00
625	RECEPTIONS	1 000,00
626	TELEPHONE	22 000,00
626	INTERNET	1 700,00
626	FRAIS PTT	3 000,00
627	SERVICES BANCAIRES	6 000,00
628	COTISATIONS	3 500,00
628	FRAIS DE FORMATION PERSONNELS ET BENEVOLES	5 000,00
	63 - IMPOTS ET TAXES	
631	TAXES SALAIRES	25 000,00
631	FORMATION CONTINUE	10 000,00
635	TVA RECUP -EVENEMENTIEL	
635	DROITS ENREGISTREMENTS	
	64 - FRAIS DE PERSONNEL	
641	SALAIRES	570 000,00
645	CHARGES SOCIALES	194 000,00
647	MEDECINE DU TRAVAIL	2 000,00
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
651	PART LGE A LA FFHB	
657	PART LGE SERVICE AUX CLUBS	40 000,00
657	PART LGE AUX PPF Masculin et Féminin	15 000,00
657	PART LGE AUX COMITES PAC DEVELOPPEMENT	90 000,00
657	PARTICIPATION UNSS	
657	AIDES AUX FAMILLES	
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
672	CHARGES EXERCICES ANTERIEURS	
	68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS	
	DOTATION AUX PROVISIONS INDEMNITES FIN CARRIERE	5 000,00
681	DOTATION AUX AMORTISSEMENT	18 000,00
681	DOTATION DEPRECIATION STOCKS	
681	DOTATIONS CREANCES	
	TOTAL	**3 162 200,00**

Comptes		PREVISIONNEL PRODUITS 2019
	VENTES	
706	REAFFILIATION ET DROITS ADMINISTRATIFS	136 500,00
706	LICENCES	1 500 000,00
706	MUTATION	305 000,00
706	APPEL FOND ARBITRAGE	420 000,00
706	APPEL DE FOND ITFE	30 000,00
706	ENGAGEMENT CHAMPIONNATS	80 000,00
706	REMB FFHB COMPETITIONS INTERLIGUES	10 000,00
706	REMB FFHB COMPETITIONS POLES	13 000,00
706	PARTICIPATION COUPE REGIONALE	2 700,00
706	PARTICIPATION COUPE REGIONALE	1 500,00
706	PARTICIPATION CHALLENGE	
706	ENGAGEMENT COUPE DE France	13 000,00
706	PARTICIPATION FORMATION	100 000,00
706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION MASCULIN	20 000,00
706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION FEMININ	25 000,00
706	AMENDES COC	
706	AMENDES DISCIPLINE	
706	PRESTATIONS DIVERSES	240 000,00
707	VENTES DIVERSES	10 000,00
708	SUBVENTION BILLETERIE EURO 2018	
708	MISE DISPOSITION PERSONNEL	9 500,00
	SUBVENTIONS	
741	CNDS	50 000,00
741	CONSEIL DEPARTEMENTAL	12 000,00
741	CONSEIL REGIONAL	93 000,00
741	DRDJSCS	20 000,00
741	FFHB PACTE DE DEVELOPPEMENT	205 000,00
748	SUBVENTIONS DIVERSES ASP	500,00
	PRODUITS FINANCIERS	
76	INTERETS	2 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
77	PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	
	TRANSFERTS DE CHARGES	
79	TRANSFERTS DE CHARGES	
	TOTAL PRODUITS	**3 162 200,00**

LIGUE GRAND EST FFHANDBALL

Rapport

AG Troyes - 01/06/2019

Date assemblée : samedi 1 juin 2019
Lieu :

Vote du Budget Prévisionnel			Adoptée
Date du vote :	1/6/19 17:54		
Votants : 142		Non voté : 2	
Voix totales : 732		Taux d'abstention : 8.2%	
Voix exprimées : 660		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	351 Voix		53.2%
2 - Contre	309 Voix		46.8%
3 - Abstention	60 Voix		

Le budget prévisionnel **est adopté à 53,2 %**.

10.3. Les différents tarifs

Les tarifs des licences avant la part des différents comités :

TARIFS LICENCES LGEHB

		Total FFHB		part Ligue GE						TOTAL avant comité					
		18-19	19-20	18-19			19-20			18-19			19-20		
				Lorraine	Ch-A	Alsace	Lorraine	Ch-A	Alsace	Lorraine	Ch-A	Alsace	Lorraine	Ch-A	Alsace
LICENCE PRATIQUANT															
Compétitive	+16 ans	31,40	33,00	24,00	36,00	17,00	24,00	33,00	18,00	55,40	67,40	48,40	57,00	66,00	51,00
	12/16 ans	19,80	21,00	20,00	26,00	13,00	20,00	24,00	14,00	39,80	45,80	32,80	41,00	45,00	35,00
	-12 ans	14,95	16,00	14,00	16,00	10,00	14,00	16,00	11,00	28,95	30,95	24,95	30,00	32,00	27,00
	Blanche	31,40	33,00	24,00	36,00	17,00	24,00	33,00	18,00	55,40	67,40	48,40	57,00	66,00	51,00
	International	3,25	3,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,25	3,25	3,25
	Corpo	25,40	27,00	11,00	11,00	11,00	10,00	10,00	10,00	36,40	36,40	36,40	37,00	37,00	37,00
Non compétitive	Loisir (+16)	25,15	26,00	15,00	15,00	10,00	15,00	15,00	15,00	40,15	40,15	35,15	41,00	41,00	41,00
	Handfit	25,15	26,00	8,00	8,00	8,00	10,00	10,00	10,00	33,15	33,15	33,15	36,00	36,00	36,00
	Handensemble	11,65	13,00	5,00	5,00	5,00	10,00	10,00	10,00	16,65	16,65	16,65	23,00	23,00	23,00
	Baby hand (2-5 ans)	14,95	16,00	14,00	16,00	10,00	14,00	16,00	11,00	28,95	30,95	24,95	30,00	32,00	27,00
LICENCE DIRIGEANT															
	Dirigeant	17,25	18,00	20,00	20,00	20,00	10,00	10,00	10,00	37,25	37,25	37,25	28,00	28,00	28,00
	Blanche dirigeant	17,25	18,00	20,00	20,00	20,00	10,00	10,00	10,00	37,25	37,25	37,25	28,00	28,00	28,00
PRATIQUE EVENEMENTIELLE (prise en charge par la FFHB)															
		0,15	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15	0,15	0,15
MUTATIONS															
Mutation	Adulte (+16)	86,00	94,00	105	105	105	120	120	120	191,00	191,00	191,00	214,00	214,00	214,00
	Jeunes (12/16)	50,00	54,00	80	80	80	95	95	95	130,00	130,00	130,00	149,00	149,00	149,00

Les droits administratifs et droits d'engagement au niveau régional :

PROPOSITION TARIFS LGEH Administratifs Engagements 2019 2020							
TARIFS ADMINISTRATIFS							
TARIFS AFFILIATION ET COTISATION REGIONALE							
		FFHB					
Affilation nouveau Club		Gratuit					
Réaffilation tous niveaux		65,00 €					
Abonnements Hand Mag		65,00 €					
Abonnements Approches du Hand		46,00 €					
Cotisation régionale		LGEHB					
	National	500,00 €					
	Régional	500,00 €					
	Départemental	200,00 €					
TARIFS ENGAGEMENTS							
		Part Ligue			Part Ligue		
		Alsace	Cham-Ardenne	Lorraine	Alsace	Cham-Ardenne	Lorraine
		2018/2019	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2019/2020
ENGAGEMENT EN COMPETITIONS OFFICIELLES	PNM	200,00 €	400,00 €	550,00 €	**500,00 €**	**500,00 €**	**500,00 €**
	PNF/N3TF	170,00 €	350,00 €	350,00 €	**350,00 €**	**350,00 €**	**350,00 €**
	EXC M	170,00 €	350,00 €	450,00 €	**350,00 €**	**350,00 €**	**350,00 €**
	EXC F	0,00 €	0,00 €	300,00 €	**300,00 €**	**300,00 €**	**300,00 €**
	HON M	170,00 €	300,00 €	300,00 €	**300,00 €**	**300,00 €**	**300,00 €**
	-18 M (sur saison)	120,00 €	120,00 €	120,00 €	**120,00 €**	**120,00 €**	**120,00 €**
	-18 M (par phase)	60,00 €	60,00 €	60,00 €	**60,00 €**	**60,00 €**	**60,00 €**
	-18 F (sur saison)	80,00 €	80,00 €	80,00 €	**85,00 €**	**85,00 €**	**85,00 €**
	-18 F (par phase)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	**42,50 €**	**42,50 €**	**42,50 €**
	-15 M (sur saison)	80,00 €	80,00 €	80,00 €	**85,00 €**	**85,00 €**	**85,00 €**
	-15 M (par phase)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	**42,50 €**	**42,50 €**	**42,50 €**
	-15 F (sur saison)	80,00 €	80,00 €	80,00 €	**85,00 €**	**85,00 €**	**85,00 €**
	-15 F (par phase)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	**42,50 €**	**42,50 €**	**42,50 €**
	-13 M (sur saison)	80,00 €	80,00 €	80,00 €	**85,00 €**	**85,00 €**	**85,00 €**
	-13 M (par phase)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	**42,50 €**	**42,50 €**	**42,50 €**
	-13 F (sur saison)	80,00 €	80,00 €	80,00 €	**85,00 €**	**85,00 €**	**85,00 €**
	-13 F (par phase)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	**42,50 €**	**42,50 €**	**42,50 €**
	COUPES OU CHALLENGES SENIORS NATIONAUX	50,00 €	50,00 €	50,00 €	**50,00 €**	**50,00 €**	**50,00 €**
	COUPES SENIORS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX	30,00 €	30,00 €	30,00 €	**30,00 €**	**30,00 €**	**30,00 €**
	COUPES -18	20,00 €	20,00 €	20,00 €	**20,00 €**	**20,00 €**	**20,00 €**
	COUPES -15	20,00 €	20,00 €	20,00 €	**20,00 €**	**20,00 €**	**20,00 €**
	COUPES -13	20,00 €	20,00 €	20,00 €	**20,00 €**	**20,00 €**	**20,00 €**

Les indemnités d'arbitrage, droits d'inscription en formation et indemnités de formation :

INDEMNITES D'ARBITRAGE			
		2018-2019	2019-2020
		LGEH	LGEH
INDEMNITES D'ARBITRAGE	PNM	45,00 €	45,00 €
	PNF/N3TF	45,00 €	45,00 €
	EXC M	35,00 €	35,00 €
	EXC F	35,00 €	35,00 €
	HON M	35,00 €	35,00 €
	D1 M et F		27,00 €
	D2 M et F		25,00 €
	D3 - D4 - D5 M et D3 F		23,00 €
	MATCHS AMICAUX SENIORS	30,00 €	30,00 €
	TOURNOIS SENIORS 1/2j		
	TOURNOIS SENIORS 1j		
	-18 M et F	30,00 €	18,00 €
	-15 M et F	21,00 €	15,00 €
	-13 M et F	18,00 €	13,00 €
	-11 M et F		11,00 €
	KM individuel	0,30 €	0,30 € + péages
	KM co-voiturage	0,40 €	0,40 € + péages

TARIFS DES FORMATIONS			
		2018-2019	2019-2020
		LGEH	LGEH
TARIFS DES FORMATIONS	Cotisation ITFE	120,00 €	120,00 €
	Formation Babyhand / Premiers pas (bénévoles)		
	Formation Babyhand / Premiers pas (salariés)	460,00 €	
	Formation Hand Fit	0,00 €	
	Animateur	fixés par les CD	
	Entraîneur régional	250,00 €	
	Animateur Ecole d'Arbitrage	100,00 €	
	Accompagnateur JAJ	50,00 €	
	Juge Superviseurs	200,00 €	
	Officiels de Table de Marque	0,00 €	
	Responsable de Salle et d'Espace de Compétition	0,00 €	
	KM individuel	0,30 €	0,30 €
	KM co-voiturage	0,40 €	0,40 €

INDEMNITES DE FORMATION			
		2018-2019	2019-2020
		LGEH	LGEH
INDEMNITES DE FORMATION	Tutorat	30,00 €	30,00 €
	Suivi JA ou JAJ Accompagnement	35,00 €	35,00 €
	Suivi JA ou JAJ Evaluation	50,00 €	50,00 €
	1/2 journée de formation	40,00 €	40,00 €
	1 journée de formation	80,00 €	80,00 €
	KM individuel	0,30 €	0,30 €
	KM co-voiturage	0,40 €	0,40 €

Les tarifs associés aux pénalités financières liées à l'organisation des compétitions et aux sanctions disciplinaires et administratives sont conformes à ceux inscrits dans le guide financier 2019-2020 de la FFHB.

11. ALLOCUTION DES PERSONNALITES ET CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Michel LEQUEUX, représentant le CROS Grand Est se dit fier d'être également membre de la ligue, car les dirigeants font de gros efforts pour que le handball du Grand Est grandisse et pour que la construction de ce territoire se réalise sans précipitation excessive mais avec résolution.

Il demande à ce que les acteurs du jeu fassent encore des efforts en matière disciplinaire.

Sylvie PASCAL LAGUARRIGUE, pour sa première venue dans le Grand Est, dit être heureuse d'avoir pu partager ces quelques moments avec les clubs, car il lui est important de pouvoir « prendre le pouls » des territoires.

Elle se déclare intéressée par le travail de proximité et l'accompagnement des clubs recherché par les dirigeants de la ligue et les exhorte à poursuivre dans cette voix.

Elle insiste sur l'utilité des formations, qui, tout en cherchant à améliorer, transmettent des valeurs éducatives.

Pour terminer, elle remercie le président de la ligue et souhaite à l'ensemble des clubs une bonne fin de saison.

Le Président du comité de l'Aube, **Gérard JAWORSKY,** remet à la représentante de la fédération et au Président de la ligue un souvenir de leur passage en Champagne, remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation, convie les représentants des clubs à partager le verre de l'amitié et leur souhaite un bon retour.

Thierry KLIPFEL clôt l'Assemblée Générale à 18h10, remercie les représentants des clubs de leur participation, remercie le comité de l'Aube pour son organisation et invite tous les participants à rejoindre la salle de convivialité.

Le verre de l'amitié est offert par la Ligue Grand Est de handball à l'ensemble de l'assistance

Thierry KLIPFEL

Président

Claude BOMPARD

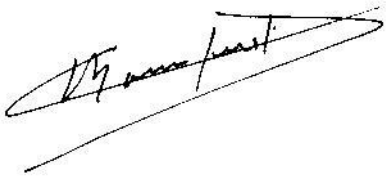

Secrétaire Général